



L'an deux mille vingt-cinq et le trois avril, à dix-huit heures, les membres du conseil de Luberon Monts de Vaucluse Agglomération légalement convoqués le vingt-huit mars deux mille vingt-cinq, se sont réunis en nombre prescrit par la loi, en salle du MIN de Cavaillon, sous la présidence de Monsieur Gérard DAUDET.

En exercice :	55		
Présents :	31	Suffrages exprimés :	49
Absents :	24	- dont POUR :	49
Absents AVEC pouvoir	18	- dont CONTRE :	0
Absents SANS pouvoir	6	Nombre d'abstention(s) :	0

Etaient présents : M. DAUDET Gérard - Président

Mme ANGELETTI Frédérique	M. DECHER Martine	M. MOUNIER Christian
Mme BASSANELLI Magali	Mme DU PORT DE PONCHARRA Maria-Thérèse	M. NOUVEAU Michel
M. BATOUX Philippe	Mme GREGOIRE Sylvie	Mme PAIGNON Laurence
Mme BLANCHET Fabienne	Mme JEAN Amélie	M. PETTAVINO Jean-Pierre
M. BOREL Félix	M. KITAEFF Richard	Mme PIERI Julia
M. CARLIER Roland	M. LE FAOU Michel	Mme PONTET Annie
Mme CATALANO-LLODES Gaétane	M. MASSIP Frédéric	M. SILVESTRE Claude
M. COURTECUISSÉ Patrick	Mme MILESI Véronique	Mme STELLA Aurore
Mme DAUPHIN Mathilde	Mme MONFRIN Marie-Josée	M. VOURET Eric

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme AMOROS Elisabeth	ayant donné pouvoir à Mme BLANCHET Fabienne
M. ATTARD Alain	ayant donné pouvoir à Mme PAIGNON Laurence
Mme AUDIBERT Danielle	ayant donné pouvoir à M. MASSIP Frédéric
M. BOURSE Etienne	ayant donné pouvoir à Mme DU PORT DE PONCHARRA Maria-Thérèse
Mme CLEMENT Marie-Hélène	ayant donné pouvoir à Mme DAUPHIN Mathilde
Mme CRESP Delphine	ayant donné pouvoir à M. MOUNIER Christian
M. GERAULT Jean-Pierre	ayant donné pouvoir à Mme ARAGONES Claire
Mme GIRARD Nicole	ayant donné pouvoir à M. LE FAOU Michel
M. JUNIK Pascal	ayant donné pouvoir à Mme NEMROD-BONNAL Marie-Thérèse
M. JUSTINESY Gérard	ayant donné pouvoir à M. VOURET Eric
M. LIBERATO Fabrice	ayant donné pouvoir à Mme DECHER Martine
Mme LION-PESQUIES Christine	ayant donné pouvoir à M. BATOUX Philippe
Mme NALLET Christine	ayant donné pouvoir à Mme MONFRIN Marie-Josée
M. RIVET Jean-Philippe	ayant donné pouvoir à M. DERRIVE Eric
M. ROUSSET André	ayant donné pouvoir à M. SILVESTRE Claude
Mme ROUX Isabelle	ayant donné pouvoir à M. CARLIER Roland
M. SEBBAH Didier	ayant donné pouvoir à Mme ANGELETTI Frédérique
M. SINTES Patrick	ayant donné pouvoir à M. NOUVEAU Michel

Absents excusés :

Mme MACK Marie-Thérèse
 Mme PALACIO Céline

Absents non-excusés :

Mme BUCHACA Sophie
 Mme MARIANI-RENOUX Séverine
 M. PEYRARD Jean-Pierre
 M. SELLES Jean-Michel

Secrétaire de séance :

Mme BLANCHET Fabienne

	République française Département de Vaucluse – Arrondissement d’Apt	2025/
	Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire Séance du 3 avril 2025	

N° 2025-078	RESSOURCES HUMAINES – Modificatif du tableau des emplois au 4 avril 2025
-------------	---------------------------------------------------------------------------------

- *Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;*
- *Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment l'article L313-1 ;*
- *Vu l'avis du bureau communautaire du 20 mars 2025 ;*
- *Vu la saisine du Comité Social Territorial en date du 1^{er} avril 2025.*

Il est nécessaire d’actualiser le tableau des emplois de LMV Agglomération pour tenir compte des mouvements de personnel, des mobilités internes, des créations de postes.

Par dérogation, en application de l’article L. 332-8 du Code Général de la Fonction Publique et sous réserve du caractère infructueux du recrutement d’un fonctionnaire, l’ensemble des postes permanents indiqués au tableau des emplois en annexe pourront être occupés de manière permanente par des agents contractuels lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient. Le cas échéant, les agents contractuels pourront être recrutés en contrat à durée déterminée d’une durée maximale de trois ans, renouvelable par reconduction expresse dans la limite de six ans, sur le ou les grades prévus par le tableau des emplois. Si, à l’issue de cette durée, ces contrats sont reconduits, ils ne peuvent l’être que par décision expresse et pour une durée indéterminée.

Le CST s’est prononcé favorablement sur les suppressions de postes suivantes, pour lesquelles il est compétent :

Suppressions d'emplois				
Pôle/service	Motifs	Intitulé du poste	Différence ETP	Cadres d’emplois
Déchetteries	Ajustement du besoin sur les déchetteries de Cavaillon : fonctionnement avec 4 postes à temps complet	Agent d’accueil déchetterie Puits des Gavottes	- 0,6	Adjoins techniques

Les membres du CST ont également été informés des modifications de temps de travail suivantes :

Modifications du temps de travail				
Pôle/service	Motifs	Intitulé du poste	Différence ETP	Cadres d’emplois
Déchetteries	Augmentation du temps de travail de 60% à 100%	Agent d’accueil déchetterie Puits des Gavottes	+ 0,4	Adjoins techniques
Petite enfance	Augmentation du temps de travail de 70% à 100% pour renforcer l’appui auprès des équipes et la direction	Psychologue	+ 0,3	Psychologues

En outre, il est proposé la création de poste suivante :

Création d'emplois				
Pôle/service	Motifs	Intitulé du poste	Différence ETP	Cadres d'emplois
Exploitation maintenance	Augmentation du plan de charge et des activités effectuées en régie	Agent d'entretien des espaces verts	+ 1	Adjointes techniques
Petite enfance	Renforcement du schéma de mutualisation	DGA ou directeur petite enfance, éducation et jeunesse mutualisé	+ 1	DGA, attachés, conseillers socio-éducatifs

Le Conseil Communautaire,
Où le rapport ci-dessus,
Délibère, et
A l'unanimité des suffrages exprimés,

- **APPROUVE** les créations, modifications de temps de travail et suppressions d'emplois détaillées ci-dessus ;
- **ADOpte** le tableau des emplois ci-dessus, avec effectivité au 4 avril 2025 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer les actes se rapportant à cette délibération ;
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits en dépenses de la section de fonctionnement au chapitre 012 « Charges de personnel » du budget principal.

La Secrétaire de séance,

Fabienne BLANCHET



Cavaillon, le 7 avril 2025

Le Président,

Gérard DAUDET




Handwritten scribbles in blue ink, consisting of several overlapping diagonal lines and a small loop at the bottom left.